

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT DE PREFAILLES (ASEP)

41, Rue de la pierre 44770 Préfailles

email : asep.asso@laposte.net

Site : www.asep.prefailles.fr

RAPPORT MORAL (année 2013/2014)

Rappel

Suite à l'annulation des permis de construire de la plage de Port Meleu et de la Cla et à plusieurs interventions de l'ASEP auprès de la municipalité en concertation avec d'autres associations, la municipalité, alors représentée par Jean-Luc Le Brigand, a lancé, en 2013, une procédure de modification du PLU avec l'aide du cabinet CITECLAES. L'enquête publique a eu lieu en septembre 2013.

Malgré nos demandes répétées, lors des réunions de concertation, la modification n'a porté sur aucun élément déterminant comme la limitation des hauteurs de construction, les pourcentages d'emprise au sol ou de limitation de la densification mais seulement sur les distances par rapport aux limites, l'autorisation des toitures terrasses, la nature des clôtures ou la limitation de l'imperméabilisation des sols...

Par ailleurs, le SCOT* du pays de Retz a été approuvé en juin 2013 et les orientations retenues sont en grande majorité compatibles avec celles défendues par l'ASEP.

Depuis notre dernière Assemblée générale d'août 2013

L'évènement majeur fut bien entendu celui des élections municipales.

Lors de notre dernière AG, nous nous étions engagés à interroger par écrit l'ensemble des têtes de liste afin que les candidats expriment leur point de vue sur l'annulation des permis, sur la nécessité d'engager une révision du PLU et selon quel principes.

Les réponses ont été envoyées par courrier à tous nos adhérents et mis en ligne sur notre site.

*Schéma de COhérence Territoriale qui couvre 41 communes et 140 000 habitants

Au vu des différentes réponses, nous avons pu faire le constat que les projets des candidats étaient conformes avec la plupart des principes que nous défendons depuis la création de l'ASEP, principes partagés par d'autres associations, Même l'annulation des permis de construire, par ceux-là même qui les avaient accordés, était une bonne chose !

Une nouvelle équipe municipale, dirigée par Claude Caudal, s'est installée à Préfailles. Celle-ci a voté lors du conseil municipal du 6 juin 2014 la prescription de révision du PLU. La municipalité souhaitant mener cette procédure avec un panel élargi de représentants de l'ensemble des administrés, une commission extra-municipale a été formée. L'ASEP, reconnue par la nouvelle municipalité, comme un acteur essentiel sur ces sujets, a été conviée et a participé à la première réunion de lancement du 27 juin.

Lors de cette réunion, une présentation détaillée de l'ensemble du SCOT a été organisée.

La commune de Préfailles est entièrement classée en espace proche du rivage ce qui devrait nous protéger d'une forte densification de l'urbanisation

Les règles du SCOT s'imposent au PLU. Par conséquent, les communes ont trois ans pour réviser leur PLU afin qu'il soit conforme aux règles du SCOT*, soit jusqu'au 1er juillet 2016.

La municipalité a mandaté le cabinet Cittanova afin de l'aider à conduire l'ensemble de la procédure de révision en concertation avec les associations.

Lors de la prochaine réunion programmée le 25 juillet, ce cabinet présentera un diagnostic. Une présentation identique aura lieu le 4 août en réunion publique. Plusieurs phases s'enchaîneront avec la création d'ateliers de réflexion auxquels nous serons associés et ceci devrait déboucher sur une enquête publique en août/ septembre 2015 pour une approbation en conseil municipal du nouveau PLU en décembre 2015.

Au vu des échanges que nous avons eus avec Claude Caudal, par ailleurs adhérent de l'ASEP, et compte tenu de la procédure proposée pour la révision du PLU, nous pouvons espérer aujourd'hui qu'une nouvelle ère commence et que nos propositions seront entendues.

Bien entendu, cela suppose que l'ASEP reste représentative des intérêts que nous défendons depuis notre création et que les membres de notre association restent mobilisés pour participer à l'avancement de ce dossier.

*Schéma de COhérence Territoriale qui couvre 41 communes et 140 000 habitants